
COMMUNE DE PIERREVILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET 2023

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2023,
- ✓ Délibération portant nommage de la salle communale,
- ✓ Délibération portant sur l'attribution d'une subvention pour le congrès du SDIS 50,
- ✓ Décision(s) modificative(s) budgétaire (s),
- ✓ Informations concernant l'organisation de la randonnée communale,
- ✓ Informations concernant la nouvelle organisation « Le Cotentin »,
- ✓ Informations concernant le service commun,
- ✓ Affaires et questions diverses.



En exercice : 15 **Présents :** 12 **Votants :** 15

L'an deux mil vingt-trois, **le vingt-cinq juillet à 20 heures**, le Conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni à la mairie de Pierreville sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LEMONNIER, Mme Bernadette MARTIN, MM Pierrick SORIN, David CASTELEIN, Mme Christine HOCHET, M. Lionel CAUCHEBRAIS, Mme Mélanie BESSIN, MM. Xavier COTTEBRUNE, Sylvain BULGARELLI, Yves SIMON, MMES Nadia NOEL, Emilie LELERRE.

Excusé(s) : M. Jean-Paul LE BOISSELIER qui a donné pouvoir à M. Thierry LEMONNIER, M. Philippe CLERMONT qui a donné pouvoir à M. Pierrick SORIN, Mme Laurie ROULLAND qui donné pouvoir à M. Lionel CAUCHEBRAIS.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Désigné en application de l'article l.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).
Mme Mélanie BESSIN été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2023

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-036 PORTANT NOMMAGE DE LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la dénomination de la salle communale en la baptisant au nom de Auguste Cauchebrais, qui fut maire honoraire de Pierreville et membre du conseil municipal de 1967 à 1995.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Nomme la salle communale « Salle Auguste Cauchebrais »,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2023-037 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE CONGRES DU SDIS 50.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Congrès Départemental des Sapeurs- Pompiers de la Manche est organisé chaque année dans une ville différente ; il réunit les agents du SDIS 50, les amicales et les centres de secours, l'union départementale, la direction départementale des services d'incendie et de secours, les hautes autorités départementales et officielles, les représentants du réseau.

L'union départementale profite de cette rencontre pour tenir son assemblée générale et accueillir les adhérents issus des amicales sapeurs-pompiers et centres de secours du département.

Cette année, le 68^{ème} congrès départemental se déroulera le samedi 30 septembre 2023 aux Pieux. Les sapeurs-pompiers des Pieux sont chargés de l'organisation de cet évènement.

Pour cette manifestation l'Amicale des Sapeurs-pompiers des Pieux sollicite l'octroi d'une subvention.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200€ à l'Amicale des Sapeurs-pompiers des Pieux,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2023-038 PORTANT DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES.

Exposé

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour procéder au remboursement du dépôt de garantie à Mme Louise BRISSET (ex locataire du logement dit du Directeur). En effet, une erreur de saisie de 0.20 € en 2006 empêche cette restitution.

Par ailleurs pour certains dépôts de garantie conservés par la commune pour cause de restitution des logements dans un état insalubre, il s'avère également nécessaire de passer des écritures comptables particulières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives budgétaires suivantes qui permettront :

- le remboursement du dépôt de garantie à Madame BRISSET Louise,
- les écritures comptables nécessaires concernant les dépôts de garantie conservés par la commune

Article/Compte	Diminution des Crédits	Augmentation des crédits
<u>Fonctionnement</u>		
D 65888 – Autres	994.00 €	
D 673 – Titres annulés sur ex. antérieurs		0.20 €
D 023 - Virement à la section d'investissement		993.80 €
<u>Investissement</u>		
D 165 – Dépôts et cautions		993.80 €
R 021 – Virement de la section de fonctionnement		993.80 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Accepte les modifications proposées et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables nécessaires.

INFORMATION(S) CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA RANDONNEE COMMUNALE

Une reconnaissance du circuit pedestre aura lieu le dimanche 30/07/2023.
Les chevaux partiront en premier, à 13h30, pour le circuit de 25 kms.
Les piétons partiront à 14h pour le circuit de 14kms.

INFORMATION(S) CONCERNANT LA NOUVELLE ORGANISATION « LE COTENTIN »

Présentation d'un nouvel organigramme.

INFORMATION(S) CONCERNANT LE SERVICE COMMUN

Monsieur le Maire présente le retour des groupes de travail concernant l'Ecole de Musique, la cuisine centrale et le fonctionnement scolaire.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de Mme Sandrine Accossato, comptable de la Trésorerie des Pieux, faisant part de sa prochaine affectation suite à la fermeture de la Trésorerie.
- ✓ Information concernant le PLUI : une réunion de la commission d'urbanisme se tiendra le 13/09/2023 à 14 h 00 à la mairie de Pierreville.
- ✓ Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier du FFE, suite à la participation de deux enfants de la commune au championnat Poney Game.

- ✓ Lotissement de M. Mahieu : un courrier sera envoyé aux habitants pour leur indiquer que la commune ne prendra pas l'enrobé à sa charge.
- ✓ Lotissement Poséidon : le bitume a été réalisé, mais il manque les places de stationnement et l'aménagement paysager.
- ✓ La date d'ouverture de la MAM est encore inconnue. Le projet n'est pas encore arrêté à l'heure actuelle.
- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 05/09/2023 au lieu du 26/09/2023.
- ✓ Lors de la réunion d'attribution de logement du 17 aout prochain à 18 h 00, M. David CASTELEIN remplacera Mme Emilie LELERRE.